

**Commande Publique / MAPA 2022 MFCS-01 « Achat de titres-restaurant en faveur du personnel »**

**Le Maire de VIVIERS (Ardèche)**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,  
**VU** la délibération n°2021-052 du conseil municipal du 18 mai 2021 relative à la modification du 2<sup>ème</sup> alinéa des délégations d'attributions du conseil municipal à Madame le Maire,  
**CONSIDERANT** la nécessité de conclure un marché pour l'achat de titres-restaurant en faveur du personnel,  
**CONSIDERANT** que ce marché non alloti a fait l'objet d'une procédure adaptée conformément aux articles L 2123-1, R 2123-1 et R2123-4 du Code de la Commande Publique,  
**CONSIDERANT** l'offre formulée le 16 décembre 2022 par la Société « BIMPLI » sise 110, Avenue de France 75013 PARIS suite à un Avis d'appel à Concurrence paru sur le profil acheteur « achatpublic.com » et le Dauphiné Libéré,  
**VU** l'avis favorable de la C.A.O. en date du 5 janvier 2023,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : la Société « BIMPLI » sise 110, Avenue de France 75013 PARIS est déclarée attributaire du Marché « Achat de titres-restaurant en faveur du personnel ».

**ARTICLE 2** : Le marché prend effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2023, pour une durée d'un an reconductible 3 fois pour une période d'un an, sans dépasser quatre ans.

**ARTICLE 3** : Le montant maximum du marché s'élève à 50 000 €/an intégrant la valeur faciale des titres-restaurant.

**ARTICLE 4** : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois. Elle sera inscrite au registre des décisions de la commune et sera mise en ligne sur le site internet de la ville ainsi que sur la borne numérique.

**ARTICLE 5** : La présente décision sera transmise pour ampliation à :

- Préfecture de l'Ardèche
- SGC de PRIVAS
- Service Finances de la Mairie de Viviers
- Service Ressources Humaines de la Mairie de Viviers
- Service Commande Publique de la Mairie de Viviers
- Notifiée à l'intéressée

Fait à Viviers, le 10 janvier 2023  
Martine MATTE,  
Maire de VIVIERS

